



## CONSEIL DE L'EUROPE

### CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

#### *QUINZIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE*

#### *Paysages durables et économie*

#### *De l'inestimable valeur naturelle et humaine du paysage*

Urgup, Nevşehir, Turquie  
1-2 octobre 2014

---

#### **Synthèse de l'Atelier « Paysages ruraux et économie »**

Le premier élément de synthèse des interventions de cet atelier consacré aux liens entre paysages ruraux et économie est, et j'y souscrit totalement, un remerciement fort aux Autorités turques et au Conseil de l'Europe pour l'organisation efficace de cette conférence de la Convention européenne du Paysage et pour nous avoir aussi proposé la visite de merveilleux paysages ruraux qui sont aussi le thème de cet atelier.

Nous sommes engagés depuis quelques heures dans une réflexion triangulaire dont les angles sont la ruralité, le paysage et l'économie.

Le paysage, il suffit de faire référence à la Convention européenne du paysage pour en rappeler la multifonctionnalité. La ruralité, Mr Kiss, nous a rappelé utilement qu'elle recouvre 80 % du territoire européen et héberge plus de la moitié de la population européenne. Les territoires ruraux, ce ne sont pas seulement des espaces agricoles ou forestiers : ils accueillent aujourd'hui des activités économiques diverses. Dans certains pays, l'agriculture reste certes le moteur économique central de la ruralité, mais dans d'autres régions européennes, le secteur des services a pris le pas sur l'agriculture, même si celle-ci reste l'acteur structurant de l'espace rural. Au plan paneuropéen, c'est important d'avoir cette diversité rurale en mémoire. De même, il faut aussi se rappeler que tous les espaces ruraux ne sont pas remarquables et tous n'ont pas vocation à devenir des pôles d'activités touristiques.

#### **Le paysage, une ressource active en zones rurales**

Quelques mots sur le rapport entre paysage et économie, basés pour l'essentiel sur une lecture transversale des exposés de cet atelier que nous ont présentés Mme et Mrs les Professeurs Sahin, Kaplan, Idelhadj et Tassi.

On a vu le paysage support et espace de production agricole et forestière ; on y a perçu le paysage support d'activités touristiques et, on l'oublie parfois, d'activités de loisirs, car les habitants pratiquent eux aussi des activités de loisirs, du sport de nature sans être des touristes. Et ces activités de loisirs représentent un potentiel économique particulièrement important.

Le paysage de qualité, fût-il même quelque peu banal, est aussi un facteur d'attractivité dans l'accueil des entreprises, des PME. Beaucoup d'habitants déçus de la qualité de vie urbaine souhaitent revenir en zone rurale. Le cadre de vie rural est un élément important de l'attractivité et est porteur d'une certaine dynamique économique rurale. Ceux qui circulent régulièrement en Europe se rappellent tout l'intérêt de la diversité paysagère : c'est un atout économique important même au niveau mondial.

Ainsi, comme le rappelait le professeur Kaplan ce matin, en zone rurale, le paysage est particulièrement **une ressource active**. C'est un élément important du rapport à l'économie, et c'est peut-être une spécificité rurale forte.

Je voudrais aussi apporter un autre élément économique, ou plutôt budgétaire, et au vu de la situation financière de certains pays, nous devons peut-être avancer cet argument de manière plus forte. On se contente souvent de dire qu'un paysage de qualité est source de bien-être. On l'a entendu plusieurs fois lors de cette conférence. Qu'est-ce que cela signifie au plan budgétaire ? Qui dit bien-être dit meilleure santé. Cela se traduit aussi par une réduction des dépenses de santé pour l'Etat. Je pense qu'on ne souligne pas assez le lien qu'il peut y avoir entre le budget « santé » et la qualité du cadre de vie. C'est un argument que nous devons aussi rappeler lorsque nous appelons à des politiques paysagères plus actives.

Le paysage est un élément considérable du capital des territoires ruraux. Depuis quelque temps et sous l'impulsion de la Convention européenne du paysage, on peut même dire que le paysage fait maintenant partie de la cour des grands : je veux dire par là, qu'il est entré dans la cour des grands enjeux. Il reste maintenant à mettre en œuvre ce constat.

### **Le paysage facteur de compétitivité territoriale**

Le paysage est un facteur de compétitivité de nos territoires ruraux. Si j'utilise ce mot de compétitivité, ce n'est pas anodin car il traduit bien que le paysage est un atout territorial au même titre que son infrastructure, ses centres de recherche, son capital humain. Compétitivité, cela ne veut pas dire compétition, cela ne veut pas dire concurrence. On peut être concurrentiel en bradant son territoire. La compétitivité, c'est la recherche de l'excellence territoriale, c'est une mise en valeur équilibrée de ses atouts naturels, humains, économiques,... L'excellence rurale, elle nous conduit et doit nous conduire à des territoires ruraux intelligents.

Nous avons entendu ce matin des nombreuses références au concept de « smart city ». Nous devons construire aussi des territoires « smart rural ». C'est un objectif que nous devons nous donner, en envoyant le message que l'intelligence territoriale n'est pas qu'urbaine mais qu'elle peut aussi se concrétiser en zone rurale d'une manière spécifique. Et le paysage fait partie de ce challenge.

### **Durabilité et développement local**

La durabilité, inscrite dans le titre du colloque, a été largement évoquée par les orateurs de cet atelier. Le défi principal au niveau du paysage est de conjuguer un enjeu à long terme avec des décisions et des mises en œuvre de projets prises dans un agenda du court terme. Comment trouver cet équilibre entre économie, paysage, société et culture sans subordination d'un enjeu par rapport à l'autre ? La proposition de réponse, que Mr Kaplan a présentée ce matin, porte un nom : le développement local. Ce développement mené par les acteurs locaux, c'est une démarche bottom-up qui, au niveau de l'Union Européenne, s'appelle la démarche Leader et que l'on appellera sans doute demain Community Led Local Development (CLLD). Cette approche de développement pose immédiatement le problème de la gouvernance, vous l'avez évoqué à nombreuses reprises. Le développement local, dans cet esprit de bottom-up qui le caractérise, est co-construit avec les acteurs locaux en dialogue avec les élus. Et c'est sur base d'un projet de territoire partagé avec les acteurs locaux, avec les habitants que se construit l'avenir.

Cette notion de durabilité, on peut aussi l'aborder à travers le prisme financier. Les investissements qui visent à protéger ou à gérer le paysage sont largement d'origine publique. On constate aussi que ce

sont les acteurs privés qui en tirent l'essentiel du bénéfice. Mais il existe un cycle vertueux qui veut que les bénéfices et les investissements connexes de ces acteurs privés génèrent à leur tour, à travers l'impôt et la taxation, des retours financiers et leur apport au budget des collectivités et de l'Etat. Il faut pour que ce cycle de durabilité puisse exister être vigilant à ce que l'économie souterraine ne tarisse ce flux circulaire.

Les débats ont aussi abordé les relations ville-campagne et les tensions qui peuvent naître d'une subordination des ruraux aux décisions des autorités urbaines. Il s'agit ici d'établir des relations équilibrées intégrant les attentes et les besoins de chacun : le projet de territoire permet de les identifier, il est un atout important dans le dialogue rural-urbain, pour peu que les ruraux se soient pourvus d'une stratégie d'avenir. Quand vous interrogez les ruraux sur leur avenir, ils ne se considèrent pas habitants d'une île : ils savent très bien que leur avenir se construira en interrelation avec les villes. Simplement, ils veulent imaginer et ils imaginent des voies de développement qui leur permettent à la fois de garder leurs valeurs, de développer leur potentiel tout en cherchant à répondre aux attentes des urbains. L'agriculteur sait très bien que la vente directe de ses produits auprès d'un public urbain proche lui procure plus de bénéfice qu'en les confiant à une centrale d'achats multinationale.

C'est dans ce creuset à dimension humaine qu'est un territoire de projet que les notions de paysage et d'économie peuvent se fondre harmonieusement parce que la réflexion stratégique horizontale évitera des problèmes de compétition trop importants entre les objectifs économiques et les objectifs paysagers.

J'associe aussi à cette démarche de développement local les processus de formation. Dans le projet présenté par Mr Idelhadj et mené sur les deux rives du Déroit de Gibraltar, on voit des jeunes se former pour être acteurs du développement touristique de leur territoire. Ce développement des compétences, du potentiel humain local, fait expressément partie d'une démarche globale de développement local, dont cet exemple illustre que le paysage en est bien une composante forte. L'élaboration d'un projet stratégique de développement local est bien la démarche opérationnelle qui peut le mieux inscrire la qualité paysagère dans les facteurs porteurs de notre avenir.

### **Un programme emploi-paysage ?**

Répondant à l'invitation de notre présidente Aurélie Franchi, je vais terminer cette synthèse par une proposition. Ceux qui sont actifs dans le domaine du patrimoine culturel bâti se souviendront peut-être que, lors d'une crise précédente, de nombreux gouvernements ont mis en place des programmes emploi-patrimoine. Leurs arguments d'hier peuvent s'appliquer au paysage aujourd'hui. L'idée était qu'investir de l'argent public dans la rénovation et la valorisation de sites culturels allait non seulement favoriser la création d'emplois mais aussi impulser une dynamique économique finalement peu coûteuse à l'Etat car génératrice de nombreux investissements privés.

Ne faudrait-il pas réfléchir sur des programmes emploi-paysage ? L'argumentaire, je l'ai rappelé, et vous l'avez développé ce matin et cet après-midi en montrant toute l'importance économique du paysage. Ces dynamiques emploi-paysage pour pouvoir bénéficier d'aides publiques ciblées, devraient être encadrées par des plans paysagers et s'inscrire dans les programmes stratégiques de développement conçus par les acteurs locaux.

Dans l'hypothèse territoriale où coexistent plans paysagers et plans de développement local, on pourrait imaginer que l'Etat investisse en faveur de la création d'emplois à même de gérer et de protéger le paysage. En cette période de crise, il y a encore un autre élément non négligeable en faveur de cette initiative : la gestion, l'entretien, l'amélioration du paysage peut aussi mettre au travail des chômeurs moins formés dont on sait qu'ils constituent un nœud de résistance aux politiques d'emploi.

En synthèse, cet atelier aura fait la démonstration que le paysage est un facteur de développement économique important, particulièrement en zones rurales, et que son impact est démultiplié pour peu que la politique paysagère soit intégrée dans les stratégies locales de développement. La protection du paysage n'est pas une donnée contraignante qui vient réduire les ambitions de développement, c'est un élément qui s'inscrit dès le départ dans la réflexion de développement et qui contribue fortement à lui donner une dimension durable.

Patrice Collignon

Directeur  
Association internationale Ruralité-Environnement-Développement (R.E.D.)  
Rue des Potiers, 304, B-6717 Attert

